

AVIS DE PUBLICITE CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL - SESSION 2012

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE ORGANISE, EN 2012, POUR LES CENTRES DE GESTION DE L'AUBE, DE LA COTE D'OR, DE LA HAUTE-MARNE, DE LA MARNE, DE MEURTHE-ET-MOSELLE, DE LA MEUSE, DE LA MOSELLE, UN CONCOURS EXTERNE, UN CONCOURS INTERNE ET UN TROISIEME CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL

- Concours externe ouvert:

1/ soit aux titulaires au 1er jour des épreuves de l'un des diplômes suivants :

- baccalauréat technologique,
- baccalauréat professionnel,
- diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle,

2/ soit aux candidats possédant une décision favorable d'équivalence de diplôme ou titres ou de reconnaissance de l'expérience professionnelle conformément aux dispositions du décret n°2007 – 196 du 13 février 2007 et correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours ;

3/ soit aux mères ou pères d'au moins 3 enfants conformément aux dispositions réglementaires en vigueur ;

4/ soit aux sportifs de haut niveau conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

- **Concours interne ouvert** aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'état, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1er janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

- **Troisième concours** ouvert aux candidats justifiant au 1er jour de l'année au titre de laquelle est ouvert le concours d'au moins 4 ans d'exercice:

- soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale
- soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association;
- soit d'une ou plusieurs activités professionnelles exercées dans des domaines correspondant à des fonctions de conduite des chantiers, d'encadrement des équipes, de contrôle de travaux confiés aux entreprises, de comptabilité analytique, de contrôle de gestion, d'instruction des affaires touchant l'urbanisme, l'aménagement, l'entretien et la conservation du patrimoine de la collectivité, de préservation de l'environnement.

NOMBRE DE POSTES OUVERTS :

SPECIALITE	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Bâtiments, génie civil	8	6	1
Réseaux, voirie et infrastructures	9	8	1
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	8	2	0
Aménagement urbain et développement durable	1	2	1
Déplacements, transports	1	1	0
Espaces verts et naturels	3	5	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	8	10	0
Services et interventions techniques	1	5	1
Métiers du spectacle	0	3	0
Artisanat et métiers d'art	0	1	0

DATES PREVISIONNELLES DES EPREUVES :

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : 11 AVRIL 2012
EPREUVE ORALE D'ADMISSION : DU 3 AU 7 SEPTEMBRE 2012

INSCRIPTIONS :

Période de retrait des dossiers d'inscription via Internet uniquement :

Du 3 au 30 novembre 2011 inclus

Période de dépôt des dossiers d'inscription :

Du 3 novembre 2011 au 8 décembre 2011 inclus (cachet de la poste faisant foi)

Toute inscription au concours doit obligatoirement faire l'objet d'une préinscription sur le site internet du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle : www.cdg54.fr, et d'une impression papier du dossier saisi en ligne, uniquement pendant la période de retrait des dossiers d'inscription fixée.

Tous les dossiers imprimés lors de la préinscription devront impérativement être déposés ou envoyés au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle, pendant la période de dépôt des dossiers d'inscription fixée, à l'adresse suivante :